



CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 25 AOUT 2026 à 20h30

Présents :	Alexandre BEGRAND, Maire. Charline GROSSIORD, Yanis LAHSINI, Charline REGAD, Patrick MONTEVECCHIO, Adjoint. Jean-François BERTHELIN, Charlotte BESSARD, Isabelle BOUILLIER, Anthony CART, Loïc DEFORET, Mathieu DELOBELLE, Doriane GARDEL, Adeline GAUSSET, Noémie JUNIER
Absents excusés :	Martin DUSSAUX donnant procuration à Charline GROSSIORD Caroline CESSIN donnant procuration à Charlotte BESSARD Noémie CHARBONNIER donnant procuration à Doriane GARDEL Didier CLEMENT donnant procuration à Mathieu DELOBELLE

En préambule, M. le Maire accueille Madame la députée, Marie-Christine DALLOZ. Elle se présente aux élus et précise que ces derniers peuvent la contacter à tout moment pour les sujets liés à leur mandat d'élu. Madame la députée répond aux questions des élus du conseil municipal. Plusieurs thèmes sont abordés : le vote du budget de l'état, les élections présidentielles en 2027, la canicule avec ses conséquences sur l'agriculture et les projets en réflexion et en réaction aux incendies sur le territoire.

M. le Maire et ses adjoints accueillent les élus dans les nouveaux locaux réservés exclusivement au conseil municipal, situés à la mairie dans la salle du conseil municipal, au 1^{er} étage. Madame Charline GROSSIORD, première adjointe chargée de l'aménagement des nouveaux locaux précise que le budget 2026 a permis d'aménager la salle du conseil et la salle des associations. Des cadres et d'autres objets historiques du village ont été récupérés dans les archives pour décorer les différents espaces de la mairie.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 17 août 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le mardi 25 août 2026 dans la salle du conseil municipal, situé à la Mairie, 2 place de la Liberté, au 1^{er} étage ; en session ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre BEGRAND, Maire de Septmoncel les Molunes.

Le quorum étant rempli, M. le Maire ouvre la séance à 20H45.

I. Désignation du secrétaire de séance

Mmes Adeline GAUSSET et Noémie JUNIER se portent candidates. Le Conseil Municipal valide leur candidature à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026
- 3 - Budget communal - Ligne de trésorerie : choix de l'établissement bancaire
- 4 - Gestion immobilière des biens communaux
- 5 - Tour de table commissions et délégations
- 6 - Gestion communale - Bilan des six premiers mois
- 7 - Courriers divers
- 8 - Questions diverses



II. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2026

M. Le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2026. Noémie JUNIER fait remarquer que les élus absents représentés ont été inscrits également présents dans le procès-verbal. Monsieur le Maire demande que les absents soient retirés de la liste des présents. Le compte rendu du conseil municipal est ainsi approuvé à l'unanimité avec les modifications proposées.

III. Budget communal - Ligne de trésorerie : choix de l'établissement bancaire **Délibération n° 2026/094**

Par délibération n°2026/088 du 7 juillet 2026, le conseil municipal a approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 euros et autorisé M. le Maire à négocier les meilleures conditions financières auprès des établissements bancaires.

Ainsi, quatre établissements ont été consultés. Deux d'entre eux, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont indiqué ne pas souhaiter donner suite. Les offres reçues sont présentées en séance :

- La Banque Populaire propose un taux de 3,44% sur une durée de 12 mois avec des frais de dossier (420 euros) et des intérêts qui s'élèvent à 12 050 euros.
- La Caisse d'Épargne propose un taux de 4,10% sur une durée de 12 mois sans frais de dossier avec des intérêts qui s'élèvent à 14 350 euros.

Le conseil municipal est alors invité à choisir l'établissement bancaire auprès duquel la ligne de trésorerie sera souscrite.

Etablissements bancaires	Contre	Abstention	Pour
Offre de la Caisse d'épargne	18	0	0
Offre de la Banque Populaire	0	0	18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire et autorise M. le Maire et M. Yanis LAHSINI, 2^{ème} Adjoint, à signer tout document relatif au contrat de prêt.

IV. Gestion immobilière des biens communaux **Délibération n°2026/095**

Madame Charline REGAD, troisième adjointe chargée de la gestion immobilière des bâtiments communaux, présente les biens actuellement proposés à la location. La commune est propriétaire de 17 appartements : 7 appartements à la gendarmerie et 10 appartements en location à des particuliers.

Charline REGAD nous fait part de la complexité de la gestion de ces biens : Choix des dossiers, garanties financières, loyers impayés, dégradations, état des lieux...

Par conséquent, elle propose que cette gestion locative puisse être attribuée à une agence immobilière. L'agence immobilière serait alors en charge de traiter les baux de location, les cautions, les loyers et de soumettre à la commune les éventuels travaux à faire dans les biens locatifs.

Charline REGAD rappelle que notre employé communal est très régulièrement sollicité pour les appartements et que cette option permettra aussi de le libérer pour effectuer d'autres tâches.

Actuellement, les loyers proposés par la commune restent bas. Certes, il y aura un coût à payer à l'agence immobilière mais cela sera contrebalancé par la réactualisation des baux.

Ainsi, cette délégation aurait notamment pour objectifs :

- de sécuriser la gestion financière, en particulier le suivi des loyers et des éventuels impayés.
- d'améliorer le taux d'occupation des logements communaux.
- de faciliter la recherche de nouveaux locataires en cas de logement vacant.



Dans un premier temps, il s'agirait de donner en gestion les deux appartements libres. Aucune agence immobilière n'a été sollicitée pour le moment.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de cette délégation de gestion auprès d'une agence immobilière et à autoriser Charline Regad à démarcher des agences.

Contre	Abstention	Pour
0	0	18

V. Tour de table délégations et commissions

a) Conseils syndicaux

- **Comité des fêtes de Septmoncel** Mme Doriane GARDEL souligne que les élues délégués au Comité des fêtes à savoir Mme Noémie CHARBONNIER et elle-même n'ont pas été conviées aux 3 dernières réunions dans les délais impartis et n'ont pas reçu les comptes rendus. Elles ont fait remonter l'information directement auprès du Comité des fêtes. M. le Maire s'interrogeait justement sur ces absences aux réunions. D'autres élus présents en tant que bénévoles d'association et non représentant de la commune autour de la table ont été questionnés durant les séances ce qui amène un malaise voir des tensions.

En conséquence, M. le Maire demande à ce que la liste des convocations soit modifiée rapidement et qu'un membre de l'exécutif puisse être convié pour pouvoir répondre aux éventuelles questions de fonctionnement. Le comité des fêtes bénéficie de subventions communales, de prêt de locaux, de matériel et de service (employé communal mis à disposition, eau, électricité) et qu'il apparait primordial que les délégués soient présents aux séances organisées afin d'apporter les éléments de réponses aux associations et ainsi d'éviter des malentendus et les tensions inutiles.

M. le Maire profite de cet échange pour rappeler que chacun peut avoir un empêchement pour une séance pour laquelle il est convié mais que dans ce cas, il est nécessaire de se faire remplacer par un autre élu. Les associations ont besoin de la commune mais la commune a aussi besoin de ses associations sur son territoire.

- **Syndicat intercommunal de gestion forestière du Massacre** M. Loïc DEFORET relate sa réunion avec le Conseil du Massacre concernant l'entretien des routes forestières. A savoir que chaque commune participe à cet entretien, ainsi que la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et la SOGESTAR (utilisateurs en hiver). Il a été constaté que des dégradations surviennent à cause du damage. Une convention sera mise en place pour établir une participation financière. M. Loïc DEFORET fait part de ses interrogations quant à l'agent de l'ONF. Le syndicat du MASSACRE constate un manque de transparence notamment sur la facturation des bois coupés. Il n'y a pas de document de cubage par exemple.

b) Commissions

- **La Commission Communication** mentionne la parution en juillet du journal bi annuel « D'une Vie Neuve à l'Autre ». Les retours de la population sont très positifs. Certains septmoncelands ont déploré le fait que ces bulletins ne soient pas distribués directement dans les boîtes aux lettres. Toutefois, la Commission s'était posée la question mais cela représente un coût financier important.
- **La Commission Attractivité** sera prochainement convoquée sur le devenir de la boulangerie ainsi que sur le devenir du projet de La Fin du Pré. M. le Maire informe que les terrains de pétanque installés à La Fin du Pré à l'occasion de la Saint-Louis resteront en place jusqu'à la fin de l'automne. Il mentionne également que les travaux concernant le terrain de foot sont terminés.
- **La Commission affaires immobilières**

Mme Charline REGAD informe de la signature du compromis de vente de la maison REGARD.

Mme Charline GROSSIORD remercie les élus en charge de l'arrosage pendant les congés d'été des agents communaux.

VI. Gestion communale - Bilan des six premiers mois

M. le Maire propose qu'un bilan des six premiers mois de mandat soit présenté.

Les élus sont invités à faire part de leur ressenti général concernant :

- les actions qu'ils ont menées ;
- l'exercice de leur mandat et de leurs représentations ;
- leur participation aux commissions et délégations ;
- leur rôle et leur implication au sein du conseil municipal.

M. le Maire présentera ensuite un point général sur les attentes liées au mandat ainsi que sur les droits et les devoirs des élus municipaux.

Mme Noémie JUNIER : Très contente de cette nouvelle expérience qui demande certes du temps. Il y a un bon dialogue et une bonne dynamique au sein de l'équipe municipale.

Mme Adeline GAUSSET : Concernant le SIVOS, la présidence demande du temps mais très intéressant, épaulée par la secrétaire et les élus. Au SICTOM, une belle présentation des différentes structures a été faite, les élus auront prochainement l'occasion d'aller visiter le centre de tri à Lons-le-Saunier.

Mme Charlotte BESSARD rejoint Noémie dans le dynamisme et tous les projets qui sont mis en place. Par ailleurs, elle constate des manques de communication entre l'exécutif et les élus. M. le Maire prend en compte cette remarque et précise qu'il ne faut pas hésiter à demander personnellement les informations mais que toutes ne peuvent pas forcément être transmises.

M. Anthony CART : Intéressant mais remarque un manque de communication interne aux commissions.

M. Jean-François BERTHELIN : Très riche et mentionne qu'il pourra d'avantage s'impliquer lorsqu'il sera à la retraite.

M. Mathieu DELOBELLE : Bonne dynamique, très intéressant de découvrir l'envers du décor. Les syndicats que j'ai choisis me correspondent. Petites difficultés évoquées : la charge variable des réunions, ainsi que les décisions qui ont dû être prises rapidement et sans avoir toutes les ressources.

M. le Maire rappelle que si le conseil municipal rencontre des difficultés de compréhension sur un sujet ou que les éléments apportés ne suffisent pas à prendre une décision, il est nécessaire de poser des questions, quitte à ce qu'un sujet soit reporté ultérieurement.

Mme Isabelle BOUILLER : Plus d'échanges par rapport à l'ancien mandat (groupe WhatsApp, bulletin municipal, etc).

M. Loïc DEFORET : D'accord avec l'ensemble du conseil municipal, parfois difficile d'avoir toutes les informations. Son temps consacré pour la commune est limité et ne peut pas être supérieur. Les délégations liées à la gestion de la forêt prennent beaucoup de temps.

Mme Doriane GARDEL : Appréhension de l'inconnu du mandat. Belle équipe complémentaire. Le conseil municipal va apprendre au fur et à mesure.

M. Patrick MONTEVECCHIO : Découvre de beaux profils. Le dialogue est ouvert. Merci pour la communication notamment des notes qui sont proposées et envoyées pour chaque conseil municipal et qui ne sont pas obligatoires. Pour résumé, c'est un beau démarrage !

M. le Maire constate que les élus sont investis. Il félicite l'ensemble des membres. Il insiste sur le fait que les élus ont le droit et le devoir de poser des questions et qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'exécutif.

M. le Maire informe que l'inauguration de la Mairie aura lieu le samedi 17 octobre 2026 à 11 heures.

VII. Courriers divers

Néant



SEPTMONCEL
LES MOLUNES

VIII. Questions diverses

Mme Charlotte BESSARD : Les gendarmes demandent si le panneau d'entrée sud de l'agglomération pourrait être avancé à l'intersection de la RD n°436 route de Genève et la voie communale « route de l'Étain ». Ils mentionnent que cette zone est réglementée à 80 km/h et que certains automobilistes roulent trop vite. L'exécutif va solliciter le département (déplacer le panneau ou mettre un panneau 50 km/h dès l'intersection).

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 22 septembre 2026 à 20h30.

La séance est levée à 22h45 par M. Le Maire.

Affiché le 23/09/2026

Les secrétaires de séance,

Le Maire,



Adeline GAUSSET / Noémie JUNIER

Alexandre BEGRAND